



Déclaration liminaire CAP locale B recours de notation du 28/06/2016

Les élu-es CGT tiennent en premier lieu à manifester leur profond mécontentement sur les modalités d'organisation des CAP. Le mépris de cette direction envers les cadres B en convoquant une Cap à 11h pour 15 dossiers en recours, est inacceptable ! Pourquoi attendre les derniers jours avant la date butoir du 1^{er} juillet pour convoquer ces instances ?

En conséquence la requête de déplacement de cette instance, pour cause de mouvement social, a reçu un avis négatif. Encore un manque de respect avéré envers les organisations syndicales.

Nous exigeons pour l'avenir une convocation sur des journées distinctes pour ces cap locales tant pour les B que pour les C comme c'est déjà le cas pour les A.

Parallèlement les cap de recours de notation nécessitent un gros travail de préparation. L'avenir professionnel des agent-es ne peut être traité avec légèreté. Aussi vous devez reconnaître que le temps de préparation octroyé par l'administration est largement insuffisant. Notre investissement débute dès les entretiens d'évaluation, continue avec le conseil et la rédaction des recours, puis lors de la construction de nos argumentaires de défense des collègues.

De plus cette année encore nous déplorons la pression morale exercée par certains évaluateurs sur les agent-es sur l'usage de leurs droits de recours.

Les données contenues dans EDEN –RH sont insuffisantes et nous craignons pour l'an prochain avec la dématérialisation totale.

Enfin, nous aurions pu reprendre nos déclarations liminaires des années précédentes sur nos revendications d'une réelle valeur professionnelle des agents, sur la fin du contingentement, et sur la suppression du recours hiérarchique.

Toutes les années se suivent et se ressemblent malheureusement !